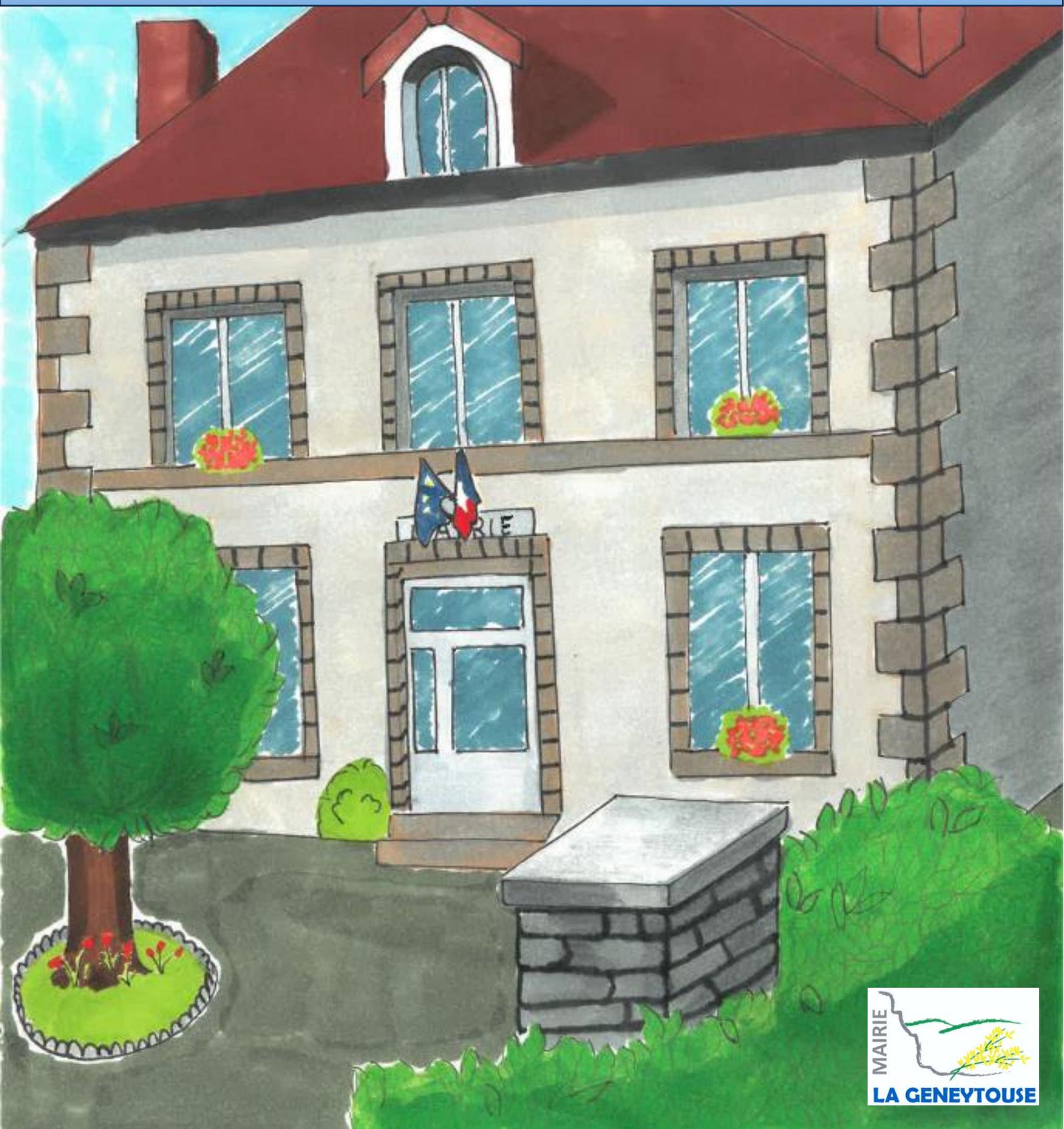


LA GENEYTOUSE

Bulletin Municipal Juin 2023



1 LE MOT DU MAIRE P. 1

2 LES FINANCES P. 2 à 6

Finances 2022

Budget 2023

Subventions 2023

3 TRAVAUX P. 7 à 9

Vestiaires du stade

Vestiaires service technique

Lotissement des Genêts

Toiture de l'école maternelle

City stade

Forêt communale

4 LES ECOLES P. 10 à 12

Activités

Séjour à Saint-Trojan

Rilhac-Lastours

Matinées jeux

Noël

Patinoire

5 MANIFESTATIONS P. 13 à 15

Vœux du Maire

Livr'Afrique

Colis des aînés

Repas des aînés

Commémorations

Marché aux fraises 2022

Gueules Sèches

6 INTERCOMMUNALITE P. 16 à 19

Aqua'Noblat

Ecole de musique

SYDED

Maison France Services

Monts et Barrages

7 INFORMATIONS P. 20 à 25

8 LES ASSOCIATIONS P. 26 à 29

**9 LES ENTREPRISES DE LA
COMMUNE P. 30**

Chères Geneytousaises, chers Geneytousois,

La toile de fond de cette année 2023, est encore une fois très particulière. La guerre se poursuit sur le territoire européen avec ses atrocités pour les peuples des belligérants et avec ses conséquences économiques pour le monde entier. La montée de l'inflation, la problématique énergétique, l'inquiétude de l'avenir sont pour chacun de nous des épreuves à supporter. Par ailleurs, la France, a subi de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique, sécheresse, canicule, raréfaction de l'eau, orages, tornades, feux de forêts...



Dans ce contexte, la situation budgétaire des communes et autres collectivités s'est fortement compliquée. Recettes en baisse et dépenses en hausse. Notre budget n'échappe pas à la règle, gestion des achats, gestion des salaires, gestion des postes de dépenses énergétiques...

Les adjoints, les conseillers et moi-même sommes investis dans la mise en œuvre des projets structurants et dans le bon fonctionnement de votre quotidien. « Bien vivre ensemble à La Geneytouse » est notre ligne directrice.

A mi-mandat, les engagements pris, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, sont conformes à nos prévisions. Tous les projets qui ont abouti ou qui le seront en 2023, sont réalisés après recherche de subventions. Nous essayons d'obtenir le maximum d'aide (jusqu'à 80 %, maximum autorisé) pour certaines de ces réalisations qui ne seraient pas viables sans ces partenariats avec l'Etat et le Département.

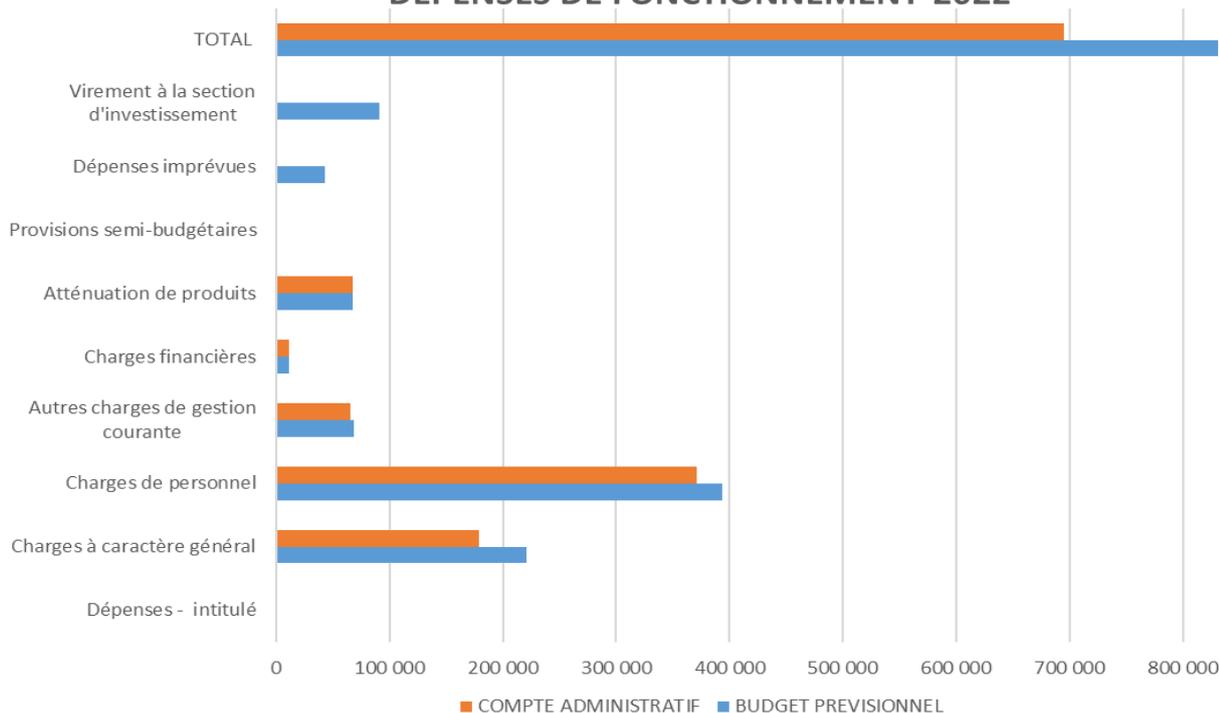
Vous trouverez, dans ce bulletin, les différentes réalisations et les projets à venir au cours de cette année. Notre volonté est d'attirer des nouveaux foyers de façon raisonnée tout en demeurant une commune rurale, ceci afin d'étoffer le Bourg pour, par la suite, offrir plus de services. Les deux développements (concentration de population et installation de services) vont de pair, ils ne peuvent être dissociés. C'est pour cela que, depuis quelques semaines, vous pouvez voir, à l'arrière de l'école, les travaux du futur lotissement des Genêts, qui accueillera 5 logements locatifs de l'ODHAC et 20 parcelles destinées à l'urbanisation par des particuliers.

Notre commune, dynamique à l'image de sa croissance démographique, vit aussi chaque jour, grâce à votre implication et vos actions et c'est en partie grâce à vous que notre territoire reste accueillant et attractif. Je n'oublie pas non plus, nos nombreuses associations et remercie les présidentes, présidents et les bénévoles pour leur dynamisme à gérer les événements qui nous permettent de bien vivre ensemble. Notre école, comprise dans le regroupement pédagogique avec la commune d'Eybouleuf, fait également partie de cette vie active, et ce, grâce aux enseignants qui sont aux petits soins pour nos enfants. Je les en remercie vivement.

Un grand merci, également, aux agents municipaux qui, par leur mission qu'elle soit dans le domaine administratif, périscolaire ou technique, œuvrent quotidiennement pour que la vie soit la plus agréable possible à La Geneytouse. En espérant pouvoir vous retrouver le plus tôt possible autour de moments partagés et conviviaux. Bien cordialement.

Alain FAUCHER

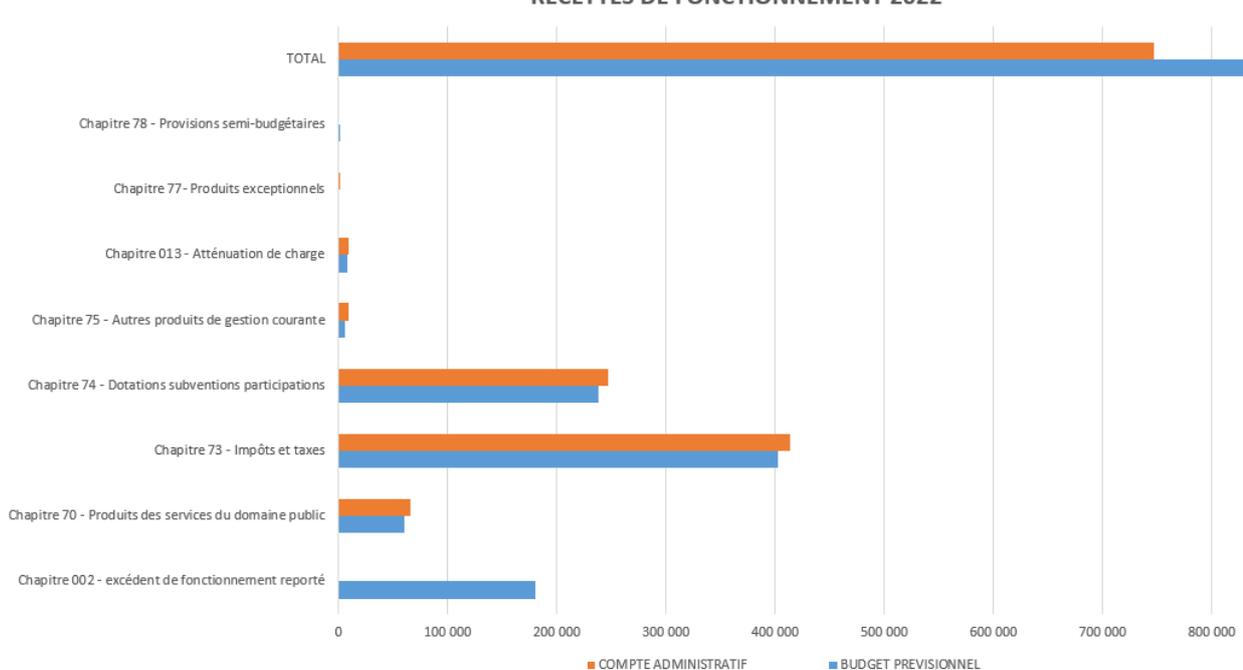
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



Les charges de fonctionnement comprennent : l'alimentation, les combustibles, le carburant, les fournitures de voirie, scolaires, l'entretien des voies, réseaux, bâtiments, du matériel roulant, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les primes d'assurance etc... mais aussi les charges de personnel (rémunération du personnel), les indemnités, les subventions, les frais d'organisation du temps périscolaire...

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts des emprunts et les atténuations de charges représentent la participation versée à la communauté de communes et notamment la contribution au service d'incendie et de secours.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



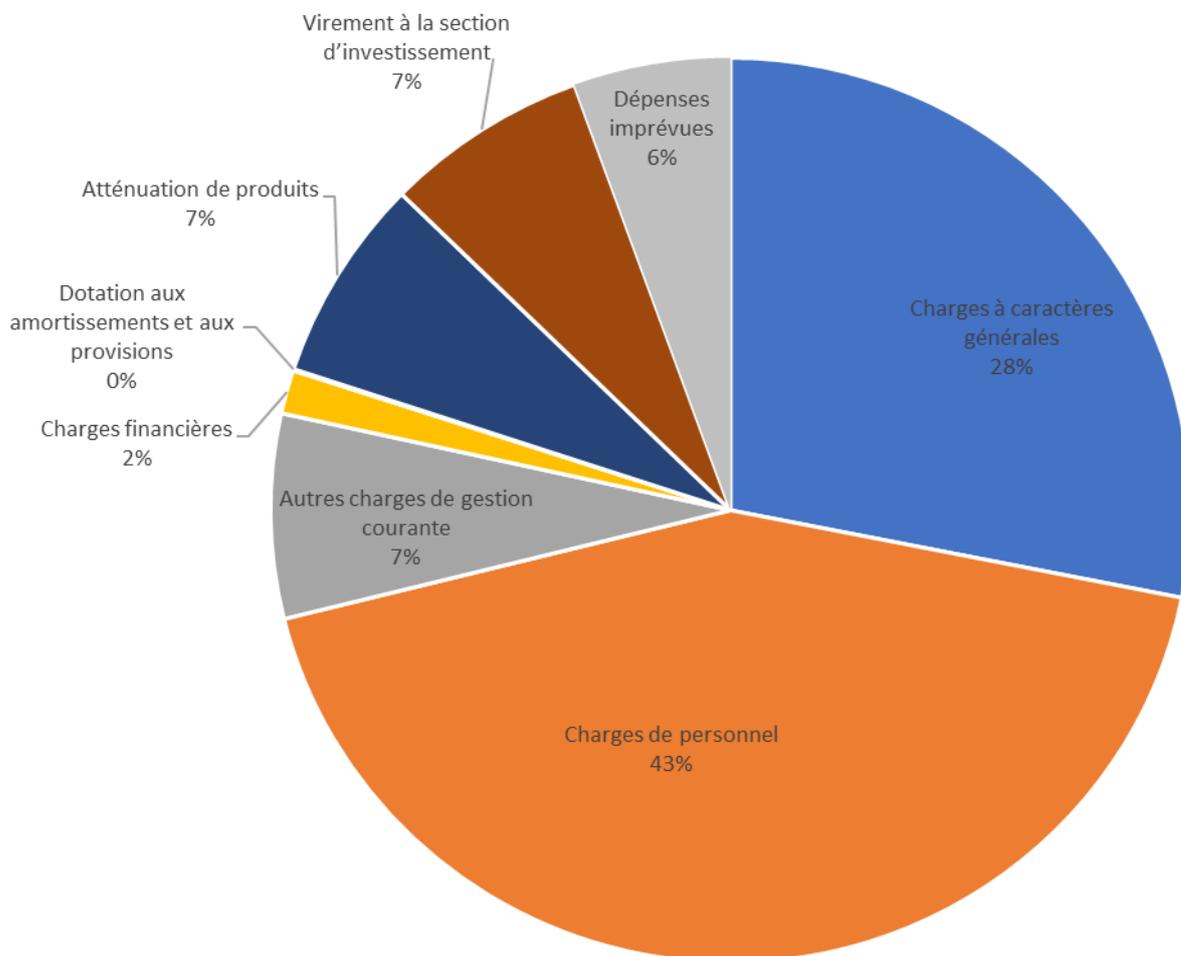
Les recettes de fonctionnement comprennent : les facturations des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires), les redevances pour occupation du domaine public, les loyers (commerce, salle, matériel), des remboursements par la Communauté de communes de Noblat pour mise à disposition des agents communaux, les ressources fiscales, les droits de mutation, le fonds de péréquation des ressources intercommunales, les dotations, les compensations d'exonérations fiscales, la participation d'Eybouleuf aux frais de personnel de l'école maternelle, le remboursement d'une part des salaires d'agents en maladie.

Dépenses - intitulé	MONTANT	Recettes - intitulé	MONTANT
Immobilisations corporelles : achat d'un robot et d'un coupe-légumes pour le restaurant scolaire, remplacement de la téléphonie et achat de tables et bancs	10 117,20	Dotations, fonds divers et réserves : excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2), les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes.	75 209,71
Immobilisations en cours : travaux d'éclairage public au Chatain, aménagement de sécurité dans la traversée des Allois, végétalisation du cimetière et des trottoirs du Lotissement de la Croix-Ferrée, réfection du court de tennis, construction de vestiaires au stade Las Minaudas	143 139,13	Subventions : subventions du SEHV pour les travaux d'éclairage public au Chatain et aux Allois, LEADER pour la végétalisation du cimetière et des trottoirs du Lotissement de la Croix-Ferrée, de l'Etat pour les vestiaires du stade et du Département pour la création d'un vestiaire municipal dans le bourg.	46 908,13
Emprunts : Remboursement du capital des emprunts	37 661,68	Emprunts : Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne auprès de la Caisse d'Epargne pour la végétalisation du cimetière et des trottoirs du Lotissement de la Croix-Ferrée et emprunt pour la construction des vestiaires au stade Las Minaudas	181 000,00
Solde d'exécution négatif reporté n-1		Solde d'exécution positif reporté n-1	5 407,17
TOTAL	190 918,01	TOTAL	308 519,01
Solde de l'exercice 2022			117 601,00
Restes à réaliser de 2022 en 2023	333 988,20	Restes à réaliser de 2022 en 2023	152 225,00
Solde des restes à réaliser			-181 763,20
Solde global			-64 162,20

Budget 2023

Le 06 avril 2023, le Conseil municipal a voté le budget 2023 pour un montant de **969 227,71 €** à la section de fonctionnement

BUDGET 2023 - DEPENSES



Charges à caractère général : L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires, contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, etc...

Charges de personnel : Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal - 12 agents titulaires, 1 agent non titulaire

Autres charges de gestion courante : Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations et les produits irrécouvrables

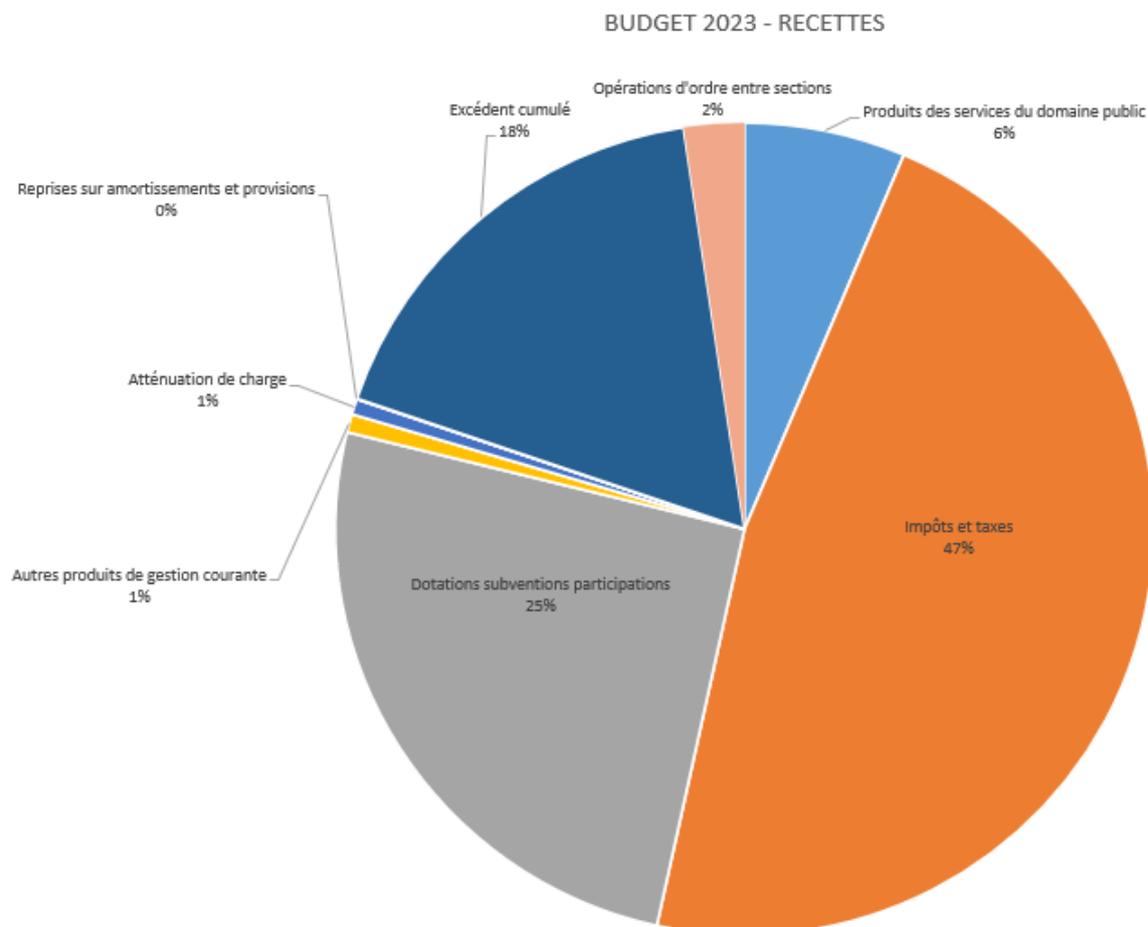
Charges financières : Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts

Dotations aux amortissements et aux provisions : Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants

Atténuation de produits : Le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communal (FPIC)

Virement à la section d'investissement : L'autofinancement de la section d'investissement en vue de financer des projets

Dépenses imprévues : Une somme inscrite pour permettre à la commune de faire face à des dépenses imprévues



Produits des services du domaine public : Facturation des services municipaux (cantine, garderie, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public, le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie.

Impôts et taxes : Encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues des deux taxes concernant les ménages. La commune bénéficie également d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Dotations, subventions, participations : Dotations et subventions perçues de l'Etat et des compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Encaissement à ce chapitre d'un remboursement de personnel concernant l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, du fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Autres produits de gestion courante : Recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, etc.

Atténuation de charges : Remboursements par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.

Opérations d'ordre entre sections : travaux en régie réalisés pour l'aménagement de vestiaires techniques dans le bourg.

Reprises sur amortissements et provisions

Excédent cumulé : Report des excédents cumulés au cours des exercices comptables précédents.

TAXES COMMUNALES 2023

Le 06 avril 2023, le Conseil Municipal a voté les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2023 :

- Foncière bâti : 38,38 % (moyenne départementale : 41,38 %)
- Foncier non bâti : 71,92 % (moyenne départementale : 74,18 %)
- Taxe d'habitation : 14,18 % (moyenne départementale : 24,00 %)

Budget 2023

Le 06 avril 2023, le Conseil municipal a voté le budget 2023 pour un montant de **653 759,20 €** à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT 2023

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Immobilisations incorporelles : Révision du PLU	5 000,00	Subventions d'équipement versées : Etudes patrimoniales eaux pluviales et eaux usées – remboursement à la Communauté de Communes de Noblat,	2 837,00
Subventions d'équipement versées : Etudes patrimoniales eaux pluviales et eaux usées – remboursement à la Communauté de Communes de Noblat, PUP au Lotissement de la Forêt.	20 235,39	Subventions : Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Etat, SEHV, FAFA, ANS Participation du propriétaire concerné par le PUP du lotissement de la Forêt	313 904,00
Immobilisations corporelles : Achat de terrains aux Allois, au Bois Bourru et à la Ribière, achat de matériel informatique, de robots pour le restaurant scolaire et d'une tente de cérémonie	15 271,00	Emprunt bonifié par le Département de la Haute-Vienne pour l'aménagement d'un atelier communal Emprunt pour le financement des dépenses d'investissement 2023	76 000,00
Immobilisations en cours : construction de vestiaires, aménagement d'un atelier municipal, construction d'un terrain multisports, effacement de l'éclairage public dans le bourg, réfection de la toiture de l'école et du bâtiment du bourg	534 652,81	Dotations : excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA de l'année 2021, taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes	74 329,20
Remboursement des annuités d'emprunts pour la part capital	45 500,00	Excédent d'investissement reporté	117 601,00
Dépenses imprévues, taxe d'aménagement	10 100,00	Virement de la section de fonctionnement : autofinancement des projets	69 088,00
TOTAL	653 759,20	TOTAL	653 759,20

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTEES LE 06 AVRIL 2023

BENEFICIAIRES	Montant	BENEFICIAIRES	Montant
ACCA de La Geneytouse	200,00 €	Comice agricole de St Léonard	80,00 €
Comité des Fêtes de La Geneytouse et ses sections	5200,00 €	Comité d'organisation des journées promotionnelles de la viande bovine	120,00 €
La Tirelire	160,00 €	FSE du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
Comité départemental de lutte contre le cancer	60,00 €	AS du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
FNATH	100,00 €	Foyer rural de St Léonard	860,00 €
C.C. Jeunes Agriculteurs	50,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €
Amicale des pêcheurs de St Léonard	50,00 €	Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives	491,50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard	50,00 €	Conciliateurs de justice	50,00 €

La commune de La Geneytouse ne verse pas de subvention directe aux Restaurants du Cœur, cependant, elle participe avec les 11 autres communes de la Communauté de Communes de Noblat, au transport de la dotation depuis Limoges et aux deux collectes hebdomadaires de denrées auprès des supermarchés partenaires (ALDI et Carrefour Market, St Léonard) et les achemine, hiver comme été, vers les locaux des Restaurants du Cœur à St Léonard de Noblat.

Vestiaires du stade

Le site de Las Minaudas est appelé à évoluer avec la construction d'un bloc vestiaires et sanitaires aux normes en vigueur. Les anciennes installations, datant de plus de 40 ans, ne répondent plus aux exigences sportives avec le développement du club des Espoirs et sa pratique au plus haut niveau départemental.

Les deux vestiaires actuels sont insuffisants en nombre et en surface au vu des règlements de la fédération française de football.

Ce projet permet également l'installation incontournable de sanitaires pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite, inexistants à ce jour au stade. Il est financé par des subventions de l'Etat, du Département, de la Fédération Française de Football et des fonds propres de la commune.



Vestiaires service technique

Il y a quelques années, la Mairie a fait l'acquisition des bâtiments Ruaud situés dans le bourg. C'est un lieu historique de la commune où, durant des décennies, des activités de forgeron, de charron, de fabrique de cidre et autres y avaient lieu.



La partie pressoir à cidre située le long de la route du 11 novembre est en train d'être aménagée en bureau et vestiaires pour les agents du service technique. La quasi-totalité des travaux est effectué en régie par les agents municipaux.

Le financement est assuré par les fonds propres de la commune avec une aide du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Une seconde tranche de travaux verra, dans les prochains mois, la restauration de la partie forge afin d'y installer notre atelier municipal.

Lotissement des Genêts



Il y a quelques mois, la municipalité a fait l'acquisition de terrains d'une surface de 11 hectares autour de la mairie, afin de développer et densifier le bourg.

L'équipe municipale travaille actuellement sur les futurs projets à moyens et longs termes afin d'aménager le plus harmonieusement et efficacement ces espaces (habitat, services, loisirs...).

La première tranche de travaux concerne la zone située à l'arrière de l'école avec un projet de lotissement qui verra la mise à la vente de 20 parcelles, la construction de 5 logements locatifs par l'ODHAC et l'implantation d'une maison d'assistantes maternelles. Les travaux sont en cours avec une commercialisation des terrains dans les prochaines semaines. Pour tout renseignement, vous êtes invités à contacter la Mairie.



Toiture de l'école maternelle

Suite à une vétusté précoce de la toiture de l'école maternelle, des infiltrations d'eau ont été constatées dans les locaux. Une partie des faux-plafonds a été atteinte. Malgré des raccords effectués au niveau des anciens bacs-acier, il a été nécessaire de procéder à l'entière réfection de la toiture.

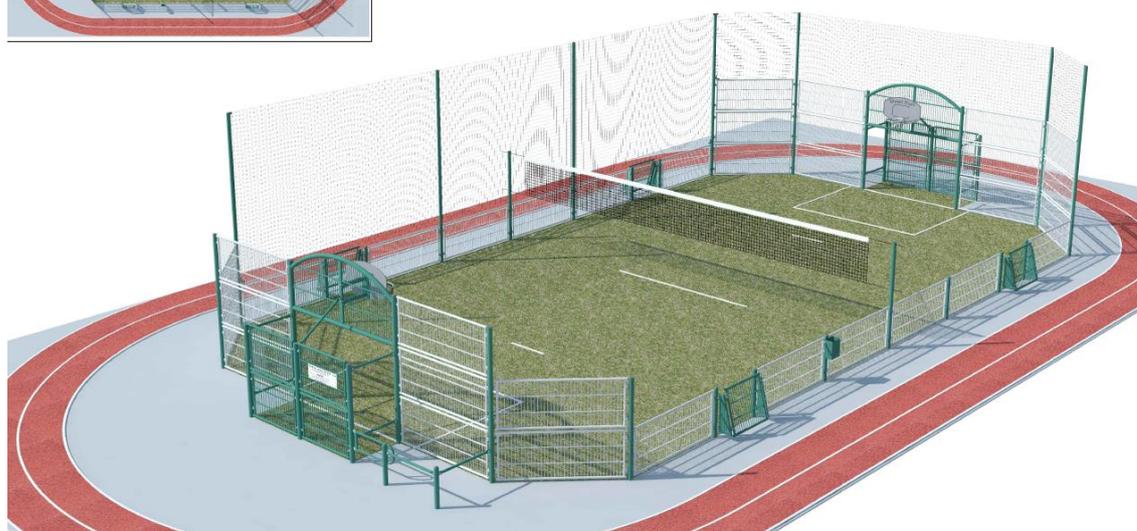
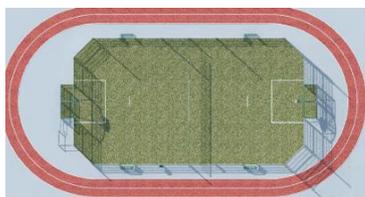
Les travaux ont consisté au remplacement de 358 m² des bacs-acier en y associant des couches d'isolants supplémentaires couvertes par une membrane d'étanchéité pour un coût de 43 532,74 € TTC. Ils font l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne (accordée) et de l'Etat (en attente). D'autre part, un dossier est déposé auprès de notre assurance qui doit étudier la recevabilité d'une prise en charge par ses services.



Il sera également nécessaire de procéder à la réfection intérieure de la classe impactée pour les peintures des murs et le changement d'une partie des faux-plafonds.

City- stade

Dans les prochaines semaines, les travaux du terrain multisports vont débuter. Cette infrastructure, offrant de nouveaux services, permettra aux jeunes et moins jeunes de pratiquer de nombreux sports en accès libre. L'emplacement a été choisi à proximité des écoles afin que les élèves puissent y accéder en toute sécurité. Des conventions de mise à disposition seront établies avec les différentes associations communales et les écoles pour l'utilisation de ce lieu. Ce projet est financé par les fonds propres de la commune avec des subventions de l'Etat (DETR et ANS) et du Département de la Haute-Vienne.



Forêt communale

Propriété de la commune depuis 1980, la forêt communale des Allois couvre une trentaine d'hectares accessibles à tous. La dernière acquisition portant sur une parcelle de douglas date de 2016.

Conformément au document forestier approuvé en 2008, l'Office National des Forêts (ONF) assure la gestion de cette forêt

En 2015, la Communauté de Communes de Noblat a mis en place un parcours permanent d'orientation. A vos boussoles !

En 2022, une coupe de sélection a eu lieu dans la parcelle de douglas. Cette éclaircie favorise le développement des arbres restants.



Les écoles



Rencontre jeux traditionnels à Linards



Spectacle de jonglage



Spectacle « Hissez les voiles »



Séquence de natation à la piscine de Saint Léonard de Noblat



Course d'orientation autour du lac de Châteauneuf-la-Forêt

Séjour à Saint-Trojan-Les-Bains



La classe de CE1 est partie en séjour sportif à l'île d'Oléron durant le mois de mai. Les élèves sont allés à la découverte de l'île à vélo. Ils ont pu observer le marais salant au port des Salines, la forêt et la dune de Gatseau...

Ils ont également réalisé le Terra Aventura de Saint Trojan les Bains ce qui leur a permis d'aller à la rencontre du patrimoine tel que : les cabanes multicolores, le port, les ruelles ...

Ils sont également montés à bord du traditionnel petit train.



Sortie au Château de Rilhac-Lastours



Pour finaliser un projet avec le Pays d'Arts et d'Histoire autour des châteaux, tous les élèves de l'école se sont rendus au château de Rilhac-Lastours pour pratiquer diverses activités du Moyen-Âge.

Ils ont pu faire des jeux traditionnels (joute à pied, tir à l'arbalète, jeux d'adresse, puzzles géants), ils ont pu observer et essayer des casques, une cotte de maille, et ils ont vu comment on fabriquait des pièces en ce temps-là.



Les 4 classes ont pu profiter de ces activités en alternance. Elles se sont retrouvées pour partager le pique-nique et une petite pause jeux.



Les matinées jeux avec « La marelle Limousin »



Stéphane Tomicki, animateur de la ludothèque « La marelle limousine », est venu animer des ateliers jeux à l'école.

Les élèves de maternelle puis ceux de CP et CE1 ont bénéficié d'une séance de découverte des jeux et ont pu y jouer avec leurs camarades (grands jeux en bois, jeux de stratégie, jeux de logique, jeux de construction...).

Les familles ont ensuite été invitées pour une matinée jeux en famille afin de partager un moment convivial avec les élèves.



Noël à l'école



Mercredi 14 décembre, c'était le goûter de Noël organisé par les petits lutins de La Tirelire.

Au programme : goûter pour les élèves des 4 classes dans la salle polyvalente, venue du père Noël et distribution des cadeaux individuels et collectifs. Chants des 4 classes devant les familles.



Séances à la patinoire de Limoges

Du mercredi 1^{er} mars au 5 avril, les élèves de maternelle ont participé à 6 séances à la patinoire de Limoges. La première séance était une séance de découverte. Découverte du lieu et des sensations. Les enfants étaient très excités et la plupart attendaient ça avec impatience.



Certains parmi les plus jeunes étaient impressionnés et apeurés mais au fur et à mesure des séances, les enfants ont tous beaucoup progressé et pris du plaisir.

Au final, tous les enfants étaient capables de se déplacer sur la glace (avec ou sans aide) et certains ont même joué au hockey sur glace !



Vœux du Maire

Devant une assistance nombreuse, samedi 14 janvier, s'est tenue la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité de La Geneytouse.

Le Maire et les conseillers municipaux accueillaient les élus locaux, les maires des communes voisines, les responsables d'associations, les partenaires locaux, la population, pour présenter leurs vœux pour l'année 2023.

Après une rétrospective des 2 années passées, Alain FAUCHER abordait le sujet des projets et réalisations à venir. Il a rappelé l'importance du soutien financier du Département de la Haute-Vienne pour la réalisation de ces investissements, ainsi que le PETR Monts et Barrages pour les subventions européennes et l'Etat. Après les discours, les convives ont partagé le traditionnel verre de l'amitié.



Livr'Afrique

Après avoir fait un peu de tri dans les stocks de livres de l'école, le conseil municipal a décidé de financer leur voyage vers l'Afrique pour une nouvelle vie.

En effet, après un long périple en bateau, le colis contenant des manuels scolaires destinés aux enfants et aux professeurs sont arrivés au Burkina Faso.



Nous tenons à remercier l'association M'AKAKO pour l'organisation du transfert. Cette association fait un travail remarquable et mérite de se faire connaître. Elle permet notamment à des opticiens de se déplacer dans les villages pour offrir des diagnostics et distribuer des lunettes.

Notre prochain colis composé de maillots de football, de ballons et de nouveaux manuels est en cours de préparation.



m'akako
simplement durable

Colis des aînés

Les conseillers municipaux ont, comme tous les ans, distribué les colis à nos septuagénaires et plus avec des petits plaisirs gourmands pour marquer les fêtes de fin d'année.

Cette attention permet de se rencontrer et d'échanger, en manifestant toute notre sympathie à nos aînés et d'apporter un peu de réconfort à certains.

Gaëlle et Lilian, du multiservices Les Genêts, avaient, comme à chaque année, préparé ces colis avec soin et nous les en remercions.



Repas des aînés

En ce début d'année 2023, c'est dans la joie et la bonne humeur que nous avons pu retrouver sans restriction sanitaire les aînés de la commune autour d'un bon repas concocté et servi par Bruno et son équipe du « Douro in j ».

Merci à tous pour la convivialité qui a rythmé l'après-midi entre les traditionnelles blagues sélectionnées



pour cet événement et les chants bien préparés par les plus mélodiques. C'est en dansant que nous avons terminé les festivités autour du groupe « Crystals ». Merci à tous les participants pour ce beau moment.

Cérémonies commémoratives

Les commémorations du 11 novembre 2022 et du 8 mai 2023 ont pu se dérouler en présence de la population. Ces moments de mémoire et d'hommage à celles et ceux qui ont défendu notre liberté sont incontournables. Ils permettent la transmission de notre histoire, notamment aux plus jeunes. Les conflits dans le monde se rapprochant de nos frontières rappellent que la paix et la liberté se retrouvent parfois bien fébriles, nous en avons hérité et nous devons de ne pas oublier nos aînés.



Marché aux fraises 2022

Malgré une météo maussade, le public a répondu présent à l'occasion du 22^{ème} Marché aux Fraises. Un succès après 2 années sans manifestation.



Concert des Gueules Sèches



Créées en 1922 pour le carnaval de Limoges, les Gueules Sèches ont, depuis cette date, communiqué leur joie de vivre et leur bonne humeur lors de nombreuses et diverses prestations dans l'Europe entière. A l'occasion de leurs 100 ans, la troupe a fait une halte à La Geneytouse le 07 juillet 2022. Sur la Place de l'Eglise, les musiciens ont enflammé l'ambiance et ont permis à tous les participants de passer une agréable soirée.

Aqua'Noblat

L'Aqua'Noblat à Saint Léonard de Noblat dispose, en intérieur, d'un grand bassin sportif de 25x15m, d'un bassin ludique de 120 m² de profondeur 0,40 à 1,30 m ainsi que d'une pataugeoire et en extérieur, d'un bassin ludique de 300 m² présentant notamment deux couloirs de nage de 25 mètres.

Toute l'année, plusieurs activités sont proposées : cours de natation, aquagym, aquabike, etc.

L'Aqua'Noblat propose également un espace détente avec un spa, un sauna et un hammam, accessible aux horaires d'ouverture et réservé aux adultes.

Toute l'année, profitez d'encas à l'accueil de l'Aqua'Noblat. Pendant la période estivale, vous trouverez également un espace cafétéria à côté du bassin extérieur.

Horaires d'ouverture de l'Espace Aquatique Aqua'Noblat - Piscine à Saint Léonard de Noblat

Période scolaire :

Lundi : 12h - 14h
Mardi : 12h - 14h et 16h30 - 19h30
Mercredi : 13h - 19h
Jeudi : 12h - 14h et 16h30 - 19h
Vendredi : 12h - 14h et 15h30 - 20h30
Samedi : 15h - 19h
Dimanche : 9h30 - 12h30

Vacances scolaires (hors vacances d'été) :

Lundi et jeudi : 12h - 19h
Mardi : 12h - 19h30
Mercredi : 10h - 19h
Vendredi : 12h - 20h30
Samedi : 15h - 19h
Dimanche : 9h30 - 12h30

Vacances d'été (14 juillet et 15 août compris) :

Lundi et vendredi : 14h - 19h30
Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche : 14h - 19h

Jours fériés :

1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 1^{er} et 11 Novembre ainsi que 25 décembre : Fermé
Lundi de Pentecôte : 9h30 - 12h30

Période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h, seul le bassin sportif est accessible.



Ecole de musique

L'Ecole de Musique intercommunale vous offre un large choix de pratique instrumentale pour tous les goûts et pour tous les âges, sur tout son territoire. En solo ou ensemble, faites de la musique qui vous ressemble !

Sites d'enseignement

L'Ecole de Musique intercommunale de Noblat (EMN) vous accueille sur 2 sites d'enseignement : à Saint-Paul (Place de l'Eglise) et à Saint-Léonard de Noblat (3 Avenue Léon Jouhaux).

Organisation

L'apprentissage musical et instrumental, s'effectue sur 3 cycles, de la formation musicale à la pratique de l'instrument. Si le solfège peut être enseigné dès 6 ans (pré-solfège), l'EMN accueille aussi les plus petits en jardin musical dès 3 ans.

Classes d'instruments

19 classes d'instruments sont proposées : accordéon*, batterie, clarinette, clavier-synthétiseur, flûte traversière, guitare acoustique (folk), guitare basse, guitare classique, guitare électrique, piano, piano musiques actuelles, saxophone, trompette*, tuba*, trombone*, violon, alto (*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).

La pratique du chant est encadrée pendant les stages Musiques Actuelles qui débutent fin Novembre et dont le calendrier spécifique (week-end, vacances scolaires) est annoncé au début de l'automne.

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année (selon les disponibilités restantes).



Informations/Contacts

Rendez-vous sur le site internet www.ccnoblat.fr ou sur la page facebook dédiée @ecoledemusiquedenoblat.

Ecole de Musique de Noblat : 05 55 09 39 26

Communauté de Communes de Noblat :

ZA de Soumagne 87400 SAINT-Léonard de Noblat

Tél. : 05 87 22 99 00

Mail : musiques@ccnoblat.fr et accueil@ccnoblat.fr



STOP aux INCIVILITÉS À RÉPÉTITION dans les éco-points

Depuis le début d'année, des erreurs inadmissibles, ressemblant davantage à des incivilités, sont constatées dans les bacs de tri sélectif du territoire du SYDED. Ce sont ainsi des **seringues avec aiguilles et sang, des cadavres d'agneau, de lapins, d'animaux** de toute sorte qui sont retrouvés dans les éco-points du territoire.

Le SYDED tire donc la sonnette d'alarme sur ces **comportements irresponsables** et détestables à bannir.

Mise en danger de la sécurité et de la santé des agents !

Déposer de tels objets dans les bacs jaunes ou bleus n'est pas sans gravité. Au-delà de l'impact environnemental et financier de cette incivilité, l'impact humain est conséquent ! **Des hommes et des femmes œuvrent pour valoriser le maximum de nos déchets.**

Le travail de tri n'est pas uniquement effectué par des machines ! Verre, produits toxiques sous pression, des seringues, des masques et ces animaux morts ayant séjourné plusieurs jours à l'air libre sont ainsi manipulés par des agents tout au long du circuit du traitement du déchet. La vue, l'odeur, la manipulation de ces cadavres, posent de réels problèmes de santé et d'hygiène pour les agents.

Le SYDED va donc redoubler de vigilance pour identifier l'origine de ces dépôts et renforcer la sensibilisation sur le terrain. Le SYDED appelle au civisme des habitants du territoire, au respect des consignes de tri, et ainsi au respect des agents !

LES BONS GESTES

Si vous trouvez un **animal mort sur la voie publique**, vous pouvez en demander l'enlèvement à votre mairie. Les informations permettant de contacter les services chargés de l'équarrissage sont affichés en mairie.

Les **seringues usagées, et particulièrement les aiguilles, font partie des déchets d'activité de soins à risque infectieux**. Ces déchets sont donc dangereux. Ils ne doivent pas être déposés dans les containers de déchets ménagers, ni dans les containers de déchets recyclables. Les pharmacies ont l'obligation de remettre gratuitement à l'utilisateur (par exemple, à une personne diabétique) une boîte à aiguilles (BAA) pour y déposer ses seringues. Ces boîtes font ensuite l'objet d'une collecte auprès des pharmacies participantes.

Les solutions sont autour de vous ! Retrouvez sur notre site www.syded87.org, la liste et informations pratiques des **25 déchèteries du territoire**, les **structures de réemploi** autour de chez vous, les **acteurs de la gestion des déchets en Haute-Vienne**.



CE QUE DIT LA LOI



L'article L1324-4 du code de la santé spécifie : « Le fait d'abandonner, par négligence ou incurie, des cadavres d'animaux, des débris de boucherie, fumier, matières fécales, et, en général, des résidus d'animaux putrescibles dans les failles, gouffres bétoires ou excavations de toute nature, autres que les fosses nécessaires au fonctionnement d'établissements classés est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € euros d'amende.»

Est puni de **3 750 € d'amende le fait de jeter en quelque lieu que ce soit des sous-produits animaux (article L226-2 du code rural)**.

A noter : Si, à la suite des opérations menées par nos services, les auteurs des faits ont pu être identifiés, une plainte sera déposée.

La Maison France Services



France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE 		SANTÉ
	ÉTAT CIVIL ET FAMILLE 	
JUSTICE 	BUDGET 	LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

FRANCE SERVICES DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT
 Lundi et vendredi : 13h30 à 17h00
 Mardi, mercredi et jeudi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

France services Saint-Leonard de Noblat
 Maison Simone Veil - 15 rue de Beaufort
 87400 Saint-Leonard de Noblat

✉ france.services.noblat@ccnoblat.fr
 ☎ 05.19.09.00.70

Connaissez-vous France Connect ?



France Connect est un accès universel aux administrations en ligne qui permet de garantir votre identité. Il évite ainsi les fraudes.

Documents nécessaires pour la création d'un compte :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Connexion depuis le site des Impôts : | Ou connexion depuis le site Ameli : |
| - mon dernier avis d'imposition ou de non-imposition | - ma carte vitale |
| - ma dernière déclaration d'impôts | - mon RIB |
| | - ma carte d'identité |

POUR QUE MON DÉPLACEMENT SOIT EFFICACE

Peu importe la démarche, je me munis d'une pièce d'identité en cours de validité.

Dossier CAF :

- n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- code confidentiel (ou provisoire à 4 chiffres)

Dossier Pôle Emploi :

- identifiant et code confidentiel ou identifiants France Connect
- un CV papier ou sur clé USB si possible

Dossier Assurance Maladie :

- n° de sécurité sociale (carte vitale)
- code confidentiel (ou FranceConnect)

Dossier MSA :

- n° de sécurité sociale (carte vitale)
- une adresse mail, son mot de passe (ou FranceConnect)

Dossier d'Assurance Retraite :

- n° de sécurité sociale (carte vitale)
- une adresse mail, son mot de passe (ou FranceConnect)

Déclaration d'imposition en ligne :

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- dernière déclaration d'impôts ou identifiants FranceConnect

Dossier ANTS :

- identifiants France Connect

⚠ Attention

Certains documents à fournir sont propres à chaque demande. Nous vous conseillons de nous appeler avant votre venue.

🔑 Pour toute autre demande

Si vous avez déjà un compte en ligne pour l'un de ces partenaires prenez l'identifiant et le mot de passe correspondant.

💡 Bon à savoir

Si vous n'avez pas d'adresse mail nous pouvons vous en créer une directement au sein de la France services.

🔍 Plus d'informations sur france-services.gov.fr et sur www.haute-vienne.gov.fr



PARTENAIRES



Permanence le 1er mardi du mois de 14h30 à 17h30.
 Uniquement sur rendez-vous au 05 55 37 52 26 - udcsf87@wanadoo.fr



Permanence le 1er jeudi du mois de 9h00 à 12h00.
 Uniquement sur rendez-vous au 05 19 09 00 70 - france.services.noblat@ccnoblat.fr



Permanence le 4eme jeudi du mois de 9h00 à 12h00
 Uniquement sur rendez-vous au 05 19 09 00 70 - france.services.noblat@ccnoblat.fr



Permanence le 1er mardi du mois de 14h00 à 17h00
 Uniquement sur rendez-vous au 05 55 32 68 10 - contact@france-victimes87.fr



Permanences le 2ème et 4ème mercredi du mois de 13h30 à 17h00
 Uniquement sur rendez-vous au 05 55 08 27 98 ou 05 55 08 27 99



Permanences tous les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 Uniquement sur rendez-vous au 05 19 09 00 70 - france.services.noblat@ccnoblat.fr



Permanence le 1er mardi du mois de 9h00 à 12h00
 Uniquement sur rendez-vous au 05 55 14 88 42 - contact@novhabitat87.fr



Permanence le 1er mardi du mois de 9h00 à 12h00
 Uniquement sur rendez-vous au 05 55 10 70 17



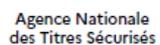
Service des tutelles : permanence le 1er ou 2ème vendredi du mois de 14h00 à 16h00 sans rendez-vous. Informations au 05 55 10 53 60 - udaf87@udaf87.asso.fr



Point Conseil Budget : permanence le 4ème vendredi du mois de 9h30 à 11h30
 Informations au 05 55 10 53 02 - pcb@udaf87.asso.fr



PARTENAIRES

	Nous vous proposons une mise en relation avec ce partenaire et un accompagnement dans vos démarches. Retrouvez les agents de la CAF tous les jeudis de 9h00 à 12h00 à la Maison du Département (11, rue de Beaufort à Saint-Léonard de Noblat). Accueil sans rendez-vous.
	Permanences le 1er mercredi du mois de 13h30 à 16h30 et le 3ème mercredi du mois de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Uniquement sur rendez-vous au 3960 ou depuis votre espace personnel CARSAT ou au 05.19.09.00.70.
	Rendez-vous au bureau de Poste de la ville situé au 2, rue de Strasbourg : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ainsi que le mardi de 14h00 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
	Nous vous accompagnons dans la prise de rendez-vous et dans vos démarches. Vous pouvez également vous rendre au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Saint-Léonard de Noblat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
	Nous vous proposons une mise en relation avec ce partenaire et un accompagnement dans vos démarches.
	Nous vous proposons une mise en relation avec ce partenaire et un accompagnement dans vos démarches.
	Nous vous accompagnons dans vos démarches (carte grise, permis de conduire, pré-demande de carte d'identité et/ou de passeport).
	Permanence le 2ème lundi du mois de 13h30 à 17h00. Accueil sans rendez-vous.
	Permanences le mercredi de 9h00 à 12h00 et deux vendredis par mois (semaine paire). Uniquement sur rendez-vous au 3646 ou depuis votre espace AMELI.fr. Nous vous accompagnons pour la prise de rendez-vous et vos démarches. Aucune permanence durant les vacances scolaires.
	Dispositif de Recueil des empreintes pour vos demandes de carte d'identité et de passeport : lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00 ainsi que mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Uniquement sur rendez-vous au 05 19 09 00 70 ou en ligne : ville-saint-leonard.fr.
	Organisation de capsules numériques grâce au partenariat entre les conseillers numériques et les conseillers France services. Ces ateliers vous familiarisent avec les démarches administratives numériques les plus courantes. Programme disponible à la France services ou au tiers-lieu "L'Escalier"
	Permanence le 3ème mardi du mois de 14h00 à 17h00. Uniquement sur rendez-vous au 05.55.10.89.89 - contact@adil87.org
	Permanence le 1er jeudi du mois ainsi que le 2ème, 3ème, 4ème et 5ème lundis du mois de 14h00 à 16h30. Informations au 05 55 69 22 96 - http://www.alefpa.asso.fr
	Permanences le 2ème lundi du mois de 14h00 à 17h00, mercredi (semaine impaire) et vendredi (semaine paire) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Uniquement sur rendez-vous au 05 55 38 89 70

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :



- Cartes grises et permis de conduire**
Aide à la création du compte personnel ANTS ou à la connexion via Franceconnect
Demande de permis, renouvellement, immatriculation, changement d'adresse, cession de véhicule...
- Espace Emploi**
PÔLE EMPLOI : Inscription, actualisation, mise à jour de votre CV en ligne
Consultation et réponse aux offres d'emplois
- Famille**
Création/Consultation de votre compte personnel de la CAF ou de la MSA
Actualisation mensuelle pour la prime d'activité ou RSA
Édition d'attestations de Quotient Familial, des prestations...
Rendez-vous en visio-conférence CAF
- Impôts**
Aide à la création du compte ou à la connexion via Franceconnect
Démarches en ligne (changement de situation, consultation des avis, déclarations...)
- Retraite**
Création/consultation de votre compte personnel
Prise de rendez-vous avec les services de la CARSAT ou MSA
Visio-conférence avec le Conseiller de la CARSAT pour la constitution du dossier de demande de retraite (uniquement sur rendez-vous)
Aide pour les demandes auprès des organismes de retraite complémentaires.
- Santé**
Création/consultation de votre compte personnel de la CPAM « Améli.fr » ou de Mon espace santé ou de la MSA
Mise à jour de votre situation
Consultation d'informations en ligne : remboursements, annuaire des professionnels de santé, commande de carte européenne, édition d'attestations...
- Employeur**
Information sur l'emploi d'un salarié à domicile
Mise en relation avec la Fepem (fédération du particulier employeur)
Démarches employeur auprès de la MSA
Création d'un espace employeur et demande d'affiliation URSSAF

Monts et Barrages

DU « CIRCUIT COURT » ET DES PRODUITS DE SAISON DANS LES ASSIETTES DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Depuis 2018, le PETR du Pays Monts et Barrages accompagne les restaurants scolaires qui souhaitent développer leur approvisionnement en circuits courts.

Des formations à destination des cantiniers et cantinières du territoire ainsi que des élus en charge des affaires scolaires ont été organisées : elles ont porté sur la gestion des budgets, l'élaboration des menus, la mise en place du menu végétarien une fois par semaine, les obligations liées à la loi EGALIM...

En complément, les restaurants scolaires qui le souhaitent sont accompagnés individuellement, par des structures comme l'association INTERBIO Nouvelle-Aquitaine ou le Collectif Les Pieds dans le Plat, et par l'équipe du PETR.

Pour vous donner une idée de la démarche engagée dans les restaurants scolaires de Monts et Barrages, regardez nos vidéos via ce QR-code.



RENSEIGNEMENTS :
Pays Monts et Barrages
le Château 87460 Bujaleuf
Tel : 05 55 69 57 60
paysmontsbarrages@gmail.com



Mission locale rurale



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes
16-25 ans

contact@mlr87.fr
<https://www.facebook.com/mlrthv87/>
<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Vous avez moins de 26 ans !
Des solutions pour tous vos projets

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
 ...des simulateurs de conduite pour le code et la conduite...
 Aides financières, démarches liées au logement,
 Accès aux droits et à la santé,
 Aide aux démarches administratives,
 Sports loisirs et culture ... des conseils de jeunes pour
 donner son avis et ses idées ...

ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
 ...des casques à réalité virtuelle
 Immersions en entreprises et visites d'entreprises...!

FORMATION :

Droits à la formation,
 Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
 Rencontres entreprises et employeurs,
 Offres d'emploi et offres en alternance,
 Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



Permanence sur Saint Léonard de Noblat :

- **Mardi matin, Mercredi journée, Jeudi matin**
 - Au **Foyer Rural Rue Roger Salengro**
 - Avec Madame **Sandrine DA SILVA FERREIRA**
- Contacts : 05.55.08.27.98

ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISÉ UN CONSEILLER REFERENT

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.



Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !

Mission Locale Rurale Haute-Vienne
05.55.70.45.74

4 antennes - 31 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne
(Hors agglomération de Limoges)
Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.

Ateliers numériques

Des cours d'initiation à l'informatique et d'accompagnement à l'usage des outils numériques sont dispensés dans votre mairie depuis début 2022 tous les lundis de 14H à 16H. Actuellement, 7 personnes participent à ces ateliers animés par Mathieu Charon de l'association L'ESCALIER de Saint-Léonard de Noblat.

Le programme est adapté au niveau et aux appétences des participants.

Si vous souhaitez rejoindre ces ateliers entièrement gratuits, n'hésitez pas à contacter par mail l'association@lescalier87.org ou à appeler au 07.66.87.35.67.

Assistante sociale

Mme Pascale FAUCHER 05.55.56.02.76
Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

Conciliateur de justice

M. BESNARD Gilles, à la demande auprès du secrétariat de Mairie, sur rendez-vous.

Mutuelle communale



L'offre assurance santé AXA
pour la commune de
LA GENEYTOUSE

Jusqu'à - 25 % sur vos contrats santé*

Les avantages de l'offre « Assurance Santé pour votre commune » :

- 1 Une **complémentaire santé modulable** selon vos besoins.
- 2 Un **tarif avantageux** négocié pour les habitants de votre commune.
- 3 Une **offre simple et accessible à tous**, sans questionnaire médical.
- 4 Un **accès à des services innovants** : téléconsultation médicale, 2nd avis médical...
- 5 Un **accompagnement quotidien** proche de chez vous.



Pour toute demande d'information ou de devis, contactez :

Céline COURTAUD
22 rue Atlantis
87000 LIMOGES
06 38 33 34 56
celine.courtaud@axa.fr



Orias

* Voir conditions auprès de votre conseiller.

AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - AXA France IARD : S.A. au capital de 214 739 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances. Offre réservée aux nouveaux clients en Santé.

REF : 2020011-0622 - CAFE/DOA - Ne pas jeter sur la voie publique

PACS

Depuis novembre 2017, le service d'état civil de votre commune de résidence peut enregistrer votre déclaration de Pacte Civil de Solidarité. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Reconnaisances

Les futurs parents non mariés souhaitant procéder à une reconnaissance anticipée de leur enfant à naître ou postérieure à la naissance doivent se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Curé de la paroisse

8 rue de Strasbourg à Saint Léonard, 05.55.56.31.37

Délivrance des cartes d'identité

Afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales peuvent instruire les demandes de cartes nationales d'identité. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes. Les usagers pourroeuvent faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Vous pouvez également vous rendre à la Maison France Services de St Léonard de Noblat.

Tarifs de location de la salle des fêtes 2023

Habitant de la commune : 240 €

Hors commune : 370 €

Caution : 1000 €

Matériel audio/vidéo : 50 € / caution : 1000 €

Tarifs des tables, bancs et tentes de cérémonie 2023

Tables : 10 € par table / Bancs : 5 € par banc

Tentes 5*8 : 1 à 160 € ; 2 à 300 €, 3 à 450 €/ Caution : 300 € par tente

Permanence des Conseillers départementaux

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la Mairie de St Léonard de Noblat.

Secours populaire



L'antenne de Saint Léonard assure une permanence tous les jeudis de 14h à 17h 30 Rue Léon Jouhaux (à proximité du groupe scolaire Pressemane). Tel : 05.55.04.20.00

Secours catholique

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard assure une permanence tous les lundis de 10h à 12h, dans le local situé 19 rue Georges Périn. 07.86.29.15.91

ATOS

C'est le moment !

GRAND NETTOYAGE SAISONNIER,
ENTRETIEN DU JARDIN,
DÉMÉNAGEMENT, PETIT BRICOLAGE...

ATOS Recruteur solidaire
7 rue Joseph Cugnot
87280 Limoges
05.55.35.04.07 - 06.34.78.93.18
www.association-atos.fr

ATOS
Maison Française
de l'Action Sociale

Services à la personne
-50%
TVA

Recensement militaire ou citoyen

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr. Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie. Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille. A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement qui doit impérativement être conservée. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, ainsi que l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Le Centre du Service National se trouve à l'adresse suivante : <http://www.mon-service-public.fr>

SAPHAD

Service d'Aide aux Personnes Handicapées à Domicile. Le SAPHAD propose une prise en charge personnalisée de l'utilisateur, en lui permettant de vivre en milieu ordinaire, puis, le cas échéant, d'intégrer, dans de bonnes conditions, une structure adaptée à ses besoins. Cette prise en charge fait appel à tous les services déjà existants.

Les interventions pourront apporter, à toutes les personnes handicapées qui le souhaitent, une aide psychologique, affective, un soutien dans la vie courante, en présentant une solution alternative au placement d'accompagnement pluridisciplinaire. Un travail de partenariat vient compléter cette action, dès que les limites sociales en milieu ouvert ou la perte d'autonomie sont atteintes.

4 Boulevard Karl Marx 87120 Eymoutiers 05.55.69.11.87 @ saphad-eymoutiers@orange.fr

Les restos du cœur

Les Restos du Cœur assurent deux campagnes de distribution : une en été et une en hiver sur inscription. Les permanences se déroulent les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 11h dans les locaux de l'association.

3, Rue Léon Jouhaud 87400 St Léonard de Noblat 07.61.25.63.78

ad87.saint-leonard@restosducoeur.org

FNATH



La FNATH 87

une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...). La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour contacter nous contacter :

FNATH 87

6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL

fnath.87@orange.fr

05 55 34 48 97 www.fnath87.org



ACAFPA

L'ACAFPA intègre l'AAPMB. Le 30 mars a eu lieu la dernière assemblée générale de l'association ACAFPA (Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées) car celle-ci a intégré depuis le 1^{er} janvier la nouvelle association AAPMB, (Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages), qui a été créée en regroupant les trois associations du Pays Monts et Barrages (Saint-Léonard, Eymoutiers, Châteauneuf) afin de lancer un service prestataire. Celui-ci démarrera le 1^{er} octobre, les deux autres services (mandataire et portage de repas continuant à fonctionner comme par le passé), l'antenne de Saint-Léonard se situant à la maison France Service (Simone-Veil). Cette assemblée générale a été l'occasion pour tous les membres du conseil d'administration de l'Acafpa de souhaiter une joyeuse retraite avec la remise d'un superbe bouquet à sa directrice, Françoise Voisin qui a assumé le travail avec brio depuis le 1^{er} juin 2001 et d'accueillir sa remplaçante Patricia Parvy.

Feux de plein air

L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est interdit toute l'année en tout lieu du département afin de renforcer la prévention contre les incendies et préserver la qualité de l'air.

(voir arrêté préfectoral 09 juillet 2013 affiché en Mairie ou sur lageneytouse.fr),

Les particuliers doivent donc déposer leurs déchets verts en déchetterie, au dépôt des Moulades (clé à retirer au secrétariat de Mairie) ou procéder à leur broyage.

Le brûlage des déchets verts résultant d'une exploitation agricole, les feux festifs, de loisirs et l'écobuage restent toutefois autorisés.

Sont également interdites : les mises à feu et lâcher de lanternes célestes, chinoises ou thaïlandaises, la mise en œuvre de feux d'artifice de divertissement.

Relais infos services



Le Relais Infos Services, est une association loi 1901. Elle a été créée en 2002 par les élus du Syndicat mixte Monts et Barrages, et s'est donnée pour vocation de favoriser le développement de l'emploi local et de l'économie de proximité avec une attention particulière aux personnes en situation précaire. Depuis sa création, le RIS est résolument engagé sur une démarche de développement territorial. Il permet l'emploi de proximité en assurant sa mission d'insertion auprès d'un public en difficulté et s'inscrit dans une dynamique de réseau et de partenariat.

L'association porte un chantier d'insertion et emploie, entre 12 et 14 personnes en parcours, issues en majorité du secteur Monts et Barrages et 7 salariés permanents (encadrants technique, secrétaire-comptable, conseillère en insertion professionnelle, directrice). Les activités support d'insertion sont :

- L'activité entretien de l'environnement : les équipes interviennent sur l'entretien de sites touristiques, l'entretien des abords de rivières, le nettoyage des bourgs et des cimetières, la pose et l'entretien de clôtures, le balisage, l'ouverture et l'entretien des sentiers de randonnée...
- L'activité petits travaux : cette activité a été développée d'une part dans le but de proposer une offre d'insertion plus large (diversification des activités support proposées, augmentation du nombre de postes en parcours). D'autre part, répondre à une demande importante des donneurs d'ordres sur ce type de travaux. Cette nouvelle activité permet d'accueillir 2 personnes en parcours supplémentaires. Les travaux proposés sont de la peinture en intérieur ou extérieur, de la petite maçonnerie (ex : rejointoiement de murs), de la pose de panneaux d'adressage, de l'entretien de sépultures, de la petite menuiserie...

En parallèle des activités du chantier d'insertion, l'association est engagée avec le PETR Monts et Barrages et l'association interconsulaire de la Haute-Vienne depuis 2019 sur la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Cette expérimentation a pour but de proposer à toute personne privée d'emploi depuis plus de 12 mois et vivant sur le territoire depuis plus de 6 mois, un emploi en CDI à temps choisi et un accompagnement socio-professionnel. A terme, l'objectif est de créer une Entreprise à But d'Emploi (EBE) non concurrentielle sur chaque communauté de communes du territoire. Les emplois proposés proviendront des envies et compétences des Personnes Privées Durablement d'un Emploi (PPDE), mais aussi des besoins et des opportunités du territoire.

CONTACT : 05 55 56 38 23

association.ris@gmail.com

HORAIRES : Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; Vendredi : 9h à 12h

Foyer rural



Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers : ateliers d'expression, ateliers sportifs et de relaxation, ateliers artistiques, ateliers éducatifs...

Le centre social assure la gestion des accueils de loisirs de la commune, accueillant les enfants de la Communauté de Communes de Noblat, ouverts toute l'année les mercredis et les vacances scolaires :

Maison de la Petite Enfance pour les 3 à 5 ans

La Forestière pour les 6 à 17 ans.

Kabaneko est l'espace d'hébergements de pleine nature développé par le Foyer Rural en partenariat avec la commune de la Croisille sur Briance.

Situé dans le parc naturel des Millevaches, Kabaneko offre un cadre exceptionnel au pied du Mont Gargan et en bordure de l'étang de Noailhas. La nature et le calme dominent cet espace.

Nous y proposons des séjours pour les enfants pendant les vacances de Pâques et nous y accueillons des stages, séjours, et formations centrés sur l'environnement, les sports et loisirs de pleine nature, la permaculture et le bien-être.

Nous pouvons accueillir collectifs, associations et particuliers.

Espace Denis Dussoubs

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT 05.05.55.56.11.18

accueil@foyer-rural-saint-leonard.fr www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 9h30 à 12h15.
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Tennis club

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». C'est avec cette philosophie que nous avons décidé de fusionner la section Tennis de la Geneytouse avec le « Tennis club Aureil, St Just Le Martel, Eyjeaux ». En effet, malgré plusieurs communications et une nette amélioration sur le front du COVID, le nombre de joueurs reste très faible, trop faible pour espérer dynamiser le club. Les joueurs réguliers de la commune sont, pour la plupart, déjà adhérents de cette entente qui propose une licence, des cours, des tournois et plusieurs terrains à des prix raisonnables. Pour rester le plus attractifs possible et permettre aux gens de la commune de jouer à un prix défiant toute concurrence, nous avons, jusqu'à présent, fait le choix de ne pas intégrer la FFT, mais ce choix n'est plus possible. Le terrain est très peu utilisé et le coût d'entretien n'est pas négligeable. La mairie a toujours assumé les travaux de réparation, mais il apparaît aujourd'hui légitime de chercher à rentabiliser ces investissements en ouvrant ce terrain au plus grand nombre. Ce regroupement devrait permettre aux joueurs réguliers, mais également aux joueurs occasionnels de bénéficier d'avantages de structures et de services. Le bureau du Tennis de la Geneytouse sera donc dissous et la présidence reviendra à la présidente déjà en place dans cette entente. Cette fusion clôture donc ces quelques années à la tête de cette section tennis où malgré notre échec à fédérer un grand nombre de personnes autour du jeu, nous avons fait de belles rencontres. Je tiens particulièrement à remercier l'épicerie des Genêts qui a géré de main de maître les locations comme les abonnements. Disponibles, souriants et toujours volontaires, ils ont bénévolement fait leur maximum pour nous aider à maintenir le club. C'est pourquoi j'ai demandé au nouveau bureau de bien vouloir intégrer ce commerce de proximité dans ses fournisseurs réguliers lors des futures manifestations. Je tiens également à remercier le maire et son équipe qui ont été d'un réel soutien tout au long de ce mandat. J'espère sincèrement que cette nouvelle entente sera dynamique et qu'elle fera le bonheur des joueurs d'hier et de demain. Pour toutes informations le contact local est Mme Sophie DUFAURE - Tél :06 71 30 26 18



Sportivement.
Johan July

La Geneytouse Form'



L'année sportive 2022-2023 pour notre club a repris ses activités le mardi 13 Septembre pour les cours de Gym à la salle polyvalente. Cette saison, c'est Tylia qui assure les séances tous les mardis soir à 20h (sauf vacances scolaires) dans le même esprit que l'année dernière, de la cardio, du renforcement musculaire, des assouplissements...Le nombre de participants est stable avec une petite augmentation par rapport à l'an passé.

Fort de son succès la précédente saison, le Yoga a été reconduit cette année. C'est toujours Céline qui propose des cours adaptés à tous dans la joie et la bonne humeur. Les adhérents sont aussi en augmentation, de ce fait, 2 horaires sont



proposés cette année, les mercredis soir à 18h et 19H15 également à la salle polyvalente. Le lundi 16 Janvier, l'ensemble des adhérents du Club de Gym et Yoga se sont réunis pour partager des mets salés proposés par tous et déguster les galettes des rois. Nous prévoyons de nous retrouver au mois de Juin pour renouveler cette expérience dans la même entente avant de clôturer la saison sportive.

Nous souhaitons remercier l'équipe municipal ainsi que ses agents municipaux pour leur soutien et aide tout au long de l'année, ce qui nous permet de pratiquer la Gym et le Yoga dans de bonnes conditions sportives à la salle polyvalente.

Nous espérons vous voir et revoir à la rentrée prochaine afin d'entretenir votre condition physique tout en partageant des moments de détente et de convivialité.

Le bureau :

Céline GIRY-REYGAUD- Présidente
Emilie SIMONNEAU – Secrétaire

Marie-Christine ARMAND - Trésorière
Adresse mail : geneytouseform@gmail.com



Comité des fêtes

L'année 2022 aura été l'année de la reprise des activités à la grande satisfaction de tous.

En effet le marché aux fraises au mois de juin, la venue des « Gueules sèches » en juillet dans le cadre de leur centenaire et la fête du mois d'août ont été des réussites si l'on s'en réfère à l'affluence des visiteurs qu'ils ont générée.

Il faut dire que les différentes attractions proposées étaient de grande qualité avec la participation des bandas de St Germain les Belles, de St Junien, du groupe ALOHA, de Patrice MEGE sosie de Michel DELPECH, sans oublier le superbe feu d'artifice.

Cette année 2023 est une année particulière car le comité fête ses cinquante ans d'existence c'est pourquoi les manifestations ont démarré dès le 25 février avec la venue de la troupe « Micro théâtre » de St Gence puis le 01 avril avec les Troubadours de la Combade après 5 ans d'absence.



Le samedi 26 août place à un dîner spectacle sur réservation avec la Revue Prestige de Sauviat sur Vige, ponctué du traditionnel feu d'artifice et la soirée sera parachevée par un bal gratuit animé par les « Vikings ». Il sera néanmoins possible d'accéder au spectacle et à la soirée entière moyennant une participation de 5 euros ainsi que d'avoir accès à la restauration rapide.



Le dimanche à partir de 12h repas champêtre, jeux d'adresse, promenades en calèche.... Tombola des 50 ans.... Puis à partir de 14h30 grand spectacle de variétés françaises de 4h années 60-70 puis 80



avec une spéciale « Michel Delpech »

Encore un grand merci à tous ces bénévoles qui m'entourent depuis tant d'années et sans lesquels rien ne serait possible.

Nous vous attendons nombreux afin de fêter comme il se doit ce cinquantième anniversaire.

Au plaisir de vous accueillir et avec toutes nos amitiés.

D.GILLES

Les Espoirs

Les Espoirs peuvent jubiler. Au terme d'un exercice 2022/2023 qui a enfin pu aller à son terme, le premier depuis la crise Covid, les oranges et noirs ne peuvent que constater la superbe saison réalisée. A la clé un maintien en 1ère division et une victoire en Challenge du District, première coupe remportée dans l'histoire du club.

Cette saison, l'effectif est relativement stable par rapport à l'an passé (44 licenciés), malgré plusieurs départs ou arrêts.. Coté féminines, le groupe s'étoffe avec l'arrivée de nombreuses nouvelles joueuses (20 licenciées).



Les clémentines coachées par Quentin et Cécé réalisent d'ailleurs une saison encourageante en occupant la 5ème place de leur championnat de 1ère division avec 6 victoires pour 7 défaites. Position qui leurs permet de se maintenir à ce niveau pour la saison prochaine.

Coté seniors, l'équipe 1 coachée par Julien, a réalisé une saison correcte et termine à la 8ème place de son championnat de 1ère division avec 5 victoires 5 nuls et 10 défaites. Malgré ce classement honorable, les descentes des clubs haut-viennois en R3 rétrogradent l'équipe en 2^{nde} division (6 descentes de D1 en D2).



Information de dernière minute : les « Orange et Noir » récidivent l'exploit en challenge du district en remportant le trophée pour la seconde année consécutive.

Les Espoirs



La réserve coachée par « les 2 Ben », a réalisé, quant à elle, une saison intéressante et termine à la 7^{ème} place de son championnat de 4^{ème} division avec 7 victoires 3 nuls et 8 défaites.

Enfin, une équipe vétérans a revu le jour à La Geneytouse sous l'impulsion de Francky, et se retrouve lors de rencontres amicales endiablées suivi de repas certains vendredi.



N'hésitez pas à venir nous rencontrer à Las Minaudas si vous souhaitez vous impliquer dans le club en tant que joueur, dirigeant ou bénévole.

Nous remercions tous nos bénévoles, dirigeants, supporters qui œuvrent chaque semaine pour maintenir la flamme d'un « petit » club de village, ce qui devient de plus en plus rare.

Merci également à tous nos partenaires qui nous permettent de porter haut les couleurs du club chaque dimanche.

Merci enfin à l'ensemble de l'équipe municipale pour la qualité des installations mises à notre disposition et que beaucoup nous envient.

Merci également à notre fidèle club des supporters présidé par Martine qui contribue grandement à la fierté d'appartenir à cette famille.

Rendez-vous à tous pour encourager nos équipes au bord des terrains.

Le Président : Anthony Faucher

LES PROFESSIONNELS



Philippe APARICIO et Odile ROYER-LAMARRE Infirmiers, - Les Allois - 05.55.00.08.52

Florence BREILLOUT-FOURNAUD Orthophoniste - Les Allois - 05.55.53.48.16



tel : 05 55 09 70 73
fax : 05 55 09 78 85
mail : sas.dussartre@orange.fr
www.dussartre.com

Fabrication et la réparation d'instruments de chirurgie.



05.55.31.19.60



Garage automobiles : entretien, réparation, dépannage à domicile, achat et vente de véhicule.

Chez Régine RESTAURANT



05.55.09.70.04



Tél : 05.55.09.73.89
E-mail : jeromelavaud@orange.fr

Travaux de maçonnerie et de menuiseries ainsi que de peinture ou travaux d'isolation.



LES GENETS
05.55.44.70.05

Multiservices produits frais et surgelés, épicerie, gaz et un point poste.

sarl **THERMOLIM87** Plomberie / Chauffage
Pompe à chaleur
Climatisation / Froid commercial

Bertrand GUENIAU - Stevens WILLIAM
05 19 39 10 49

thermolim87@gmail.com
87400 La Geneytouse

INSTALLATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE

DETENTE PAR ENERGIE
Agrès Paris De Silva
06 07 60 41 90
SUIR RENDEZ-VOUS

PRATICIENNE ENERGETIQUE
Accès libre - Praticienne Compétence
Conseils de valeur - Pluri

463 route de Limoges
Lieu dit Les Abais
87400 La Geneytouse

CHARBONNIER COUVERTURE ZINGUERIE

ZINC - TUILE - ARDOISE

06 17 48 30 23
steven87.charbonnier@gmail.com
60, Route de Saint-Germain - 87400 LA GENEYTOUSE



05.55.58.04.87

Sylvain LEBREAUD

- Peinture - Papiers peints
- Revêtements sols et murs
- Façade

05 55 70 23 43

10, lot. de las Minaudas - 87400 LA GENEYTOUSE

Sarl MATHIEU T.P.

- Terrassement
- Assainissement
- Drainage
- Piste Forestière
- Dessouchage
- Transport
- Location

06 72 87 50 43
sarimathieutp@gmail.com
281, rue de la République - Les Abais - 87400 LA GENEYTOUSE

Les mixtures de L'Alchimiste

La ferme de l'Alchimiste

Produits à base de sève de bouleau fraîche ou fermentée naturellement

Retrouvez-nous sur www.lalchimiste.eu, ou à la ferme, sur rdv au 09.80.78.21.01

Sébastien BRIDIER
06 95 47 04 50
sebele87.bridier@gmail.com

SEB ELEC 87
ELECTRICITE GENERALE

- Installations électriques,
- Dépannages,
- Automatismes,
- Alarme,
- Interphone,
- VMC...

AIGEP

SAS DUBOIS PHILIPPE
Commerce de Bestiaux
LES ALLOIS
87400 - LA GENEYTOUSE

La Mousse des Nuages

DECORATION ARTISANALE ECO-RESPONSABLE

CRÉATRICE INDÉPENDANTE

PRINTERY, CERAMIQUE, BOIS, TISSU
RECYCLAGES D'OBJETS ET RELOOKING DE MEUBLES

06 60 67 92 29
87400 Les Allois
email : lamoussedesnuages@gmail.com
site web : www.lamoussedesnuages.fr

Chez les Chuchoteuses

ecrire@chezleschuchoteuses.com

Caroline 06 62 41 13 52 Celine 06 50 06 42 04

chezleschuchoteuses.com
A proximité de Limoges 87 et A20



BULLETIN MUNICIPAL DE LA GENEYTOUSE 2023

Comité de rédaction :
Commission communication
Alain FAUCHER, Maire (Directeur de la publication)

Pour suivre les actualités de la commune tout au long de l'année, rendez-vous sur le site internet lageneytouse.fr et sur la page Facebook Mairie de La Geneytouse

Tel : 05.55.09.70.12 /

Mail : contact@lageneytouse.fr

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Les lundis et mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.

Les mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h30.